

## MAIRIE DE THORAME-BASSE

## ARRETE MUNICIPAL N° 2021-31 Portant ouverture de l'aire de jeux de CHÂTEAU-GARNIER

## Le Maire de Thorame-Basse,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-5, conférant au Maire des pouvoirs de Police ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions;
- Vu le décret n°96-1136 en date du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux ;
- Vu le compte-rendu du rapport de vérification périodique des aires de jeux du 20 octobre 2021
- Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité des administrés, et notamment des enfants, sur le territoire communal;

## **ARRETE**

Article 1: L'arrêté N°2020-09 est abrogé.

Article 2: Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>: Monsieur le Maire de la commune de Thorame-Basse et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Colmars-les-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thorame-Basse, le 21 octobre 2021

Mairie de Thorame-Basse — 04170 Thorame-Basse Téléphone 0492839297 Mail: mairie.thoramebasse@orange.fr